

commune	Nature de la demande	Montant de la subvention
CAHUZAC	Étude préalable travaux de restauration église	1 500,00 €
CASTELNAU/gupie	création d'une nouvelle classe	12 000,00 €
LACEPEDE	réfection école	4 000,00 €
LAYRAC	réfection école	10 000,00 €
LEYRITZ MONCASSIN	réfection logement de fonction	10 000,00 €
MARCELLUS	tribunes du stade municipal	5 000,00 €
MONTESQUIEU	restauration cantine scolaire	10 000,00 €
NICOLE	traversée du village	20 000,00 €
PAULHIAC	Travaux à l'église Bonnenouvelle	8 600,00 €
SAINT BARTHELEMY	Rénovation salle des sports et accessibilité	10 000,00 €
SAINT GERAUD	Électrification des cloches	1 900,00 €
SAINT LEON	travaux de réfection des chemins ruraux	7 500,00 €
SAINT VITE DE Dor	Remplacement chaudière sdf	3 000,00 €
SAUMEJAN	remise normes cuisines village de vacances	13 000,00 €
VIANNE	aménagement place des Marronniers	13 500,00 €
VILLETON	aménagement de la mairie	10 000,00 €

140 000,00

Seuls sont subventionnés les projets d'investissement des communes ou communautés de communes
le montant de la subvention varie en fonction du montant du projet

Année 2013

Réserve Parlementaire - Répartition de l'enveloppe

(en règle générale entre 5 et 10% du montant projet)

La proportion est parfois plus important pour les "petits" dossiers qui ne perçoivent aucune autre subvention